

Pourquoi un plan ?

Les affections bucco-dentaires – principalement la carie

et les maladies parodontales (gencives et os alvéolaires)

– sont extrêmement fréquentes. La carie touche en 2006

plus d'un tiers des enfants de 6 ans et environ 45 % des

enfants de 12 ans. Dans la population adulte, les données

épidémiologiques sont rares mais on estime à plus des trois quarts la proportion de personnes atteintes, avec

un indice carieux (nombre de caries traitées ou actives)

moyen voisin de 15 dans la tranche d'âge 35-44 ans. Les

maladies parodontales sont responsables de la plupart des pertes dentaires dans la deuxième moitié de la vie.

En 1993, le nombre moyen de dents absentes était de 3 dans la tranche d'âge 35-44 ans et de 16,9 dans la tranche

d'âge 65-74 ans. Enfin, la France a l'incidence de cancers buccaux la plus élevée d'Europe : 7 705 cas en 2000.

Les affections bucco-dentaires retentissent, parfois gravement,

sur l'état général et sur la qualité de vie des personnes concernées. Elles peuvent être à l'origine non seulement de douleurs, mais aussi de complications

infectieuses, locales ou à distance, en particulier chez certains patients fragiles : personnes atteintes de certaines maladies chroniques, personnes âgées dépendantes,

personnes handicapées, personnes immunodéprimées. Enfin, un état bucco-dentaire très dégradé

est un marqueur de marginalité immédiatement apparent

et constitue souvent un obstacle à une bonne insertion sociale.

En outre, les inégalités de santé bucco-dentaire sont fortement

corrélées avec les inégalités sociales. Les renoncements

aux soins dentaires pour les jeunes sont 2 fois plus importants dans les classes sociales défavorisées.

Selon la catégorie socio-professionnelle, le pourcentage

d'adultes ayant des dents manquantes non remplacées varie du simple au double (21 % à 43 %), le recours au chirurgien-dentiste à titre préventif varie de 25,7 % à 46,7 %, les renoncements aux soins ou prothèses dentaires

varient de 4 % à 12 %.

Objectif de la LPSP :

n° 91 : « Réduire de 30 % en 5 ans l'indice carieux des enfants de 6 et 12 ans ».

Objectifs du plan

• *Développer une politique de prévention auprès des groupes à risque élevé :* enfants, personnes handicapées,

personnes âgées dépendantes et femmes enceintes.

• *Améliorer le recours aux soins.*

• *Prévenir les cancers buccaux.*

Principales mesures

La mesure phare du plan est l'instauration d'un examen

bucco-dentaire de prévention à 6 et 12 ans, pris en charge

à 100 % sans avance de frais, de même que les soins dispensés

pendant les six mois suivant l'examen (art. L. 2132-2-1 du CSP). Cette mesure est accompagnée de :

• *séances d'information dans les classes de CP et de 6^e*

pour inciter les enfants et leur famille à bénéficier de l'examen,

• *campagne d'information grand public* autour du slogan

: « M' T dents »,

• *campagne d'information auprès des professionnels.*

Les autres mesures sont des mesures expérimentales qui ont vocation à être étendues en cas d'évaluation positive :

• *action d'éducation à la santé et de dépistage pour les*

enfants de 4 ans dans les écoles maternelles de trois départements (Gard, Sarthe, Corrèze). Les enfants qui ont déjà des caries à cet âge bénéficieront d'un suivi dentaire spécifique,

• *prise en charge de la santé bucco-dentaire des résidents*

de 12 EHPAD (répartis dans trois départements : Marne, Isère, Morbihan). Le personnel bénéficie d'une formation le sensibilisant à l'hygiène bucco-dentaire, les

résidents bénéficient d'un examen systématique et de soins de base.

Pour les personnes handicapées :

• *construction d'un site internet* qui met en relation les

établissements médico-sociaux, les familles et des chirurgiens-

dentistes dispensant des soins aux personnes handicapées.

<http://www.sante-orale-et-autonomie.fr/site2/>,

• *mise en place d'une formation* (sanctionnée par un diplôme) dans le cadre de laquelle 50 chirurgiens-

dentistes

auront chacun la responsabilité de la santé buccodentaire

des personnes accueillies dans un établissement médico-social,

- **prévention des cancers buccaux:** former les chirurgiens-dentistes à la détection précoce des cancers buccaux et les impliquer davantage dans la prévention primaire et secondaire de ces tumeurs. Informer le grand public qui connaît mal cette pathologie.

- **action en direction des femmes enceintes :** réaliser un examen bucco-dentaire lors de l'entretien du 4^e mois de grossesse, inciter les femmes enceintes à réaliser les soins nécessaires, le cas échéant, et les sensibiliser à l'hygiène dentaire de leur futur enfant.

Principaux partenaires

CNAMTS, INCa, MSA, RSI, HAS.

Financements

Coût estimé du plan : 45 millions d'euros sur quatre ans

Financeurs : CNAMTS (FNPEIS), DGS pour la mesure en faveur des personnes handicapées, INCa pour la mesure sur les cancers buccaux.

Modalités de suivi

Comité de suivi du plan national de prévention bucco-dentaire :

Il a pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation du plan et de préparer ses prolongements.